



Le collège Les Hyverneaux organise un séjour en Provence du **dimanche 11 mars 2018 au jeudi 15 mars 2018**. Mmes Gratadoux, Ducos et Mr Perraton sont les professeurs accompagnateurs et animateurs de ce voyage scolaire. Afin que ce séjour se déroule dans les meilleures conditions pour le groupe, chacun se doit de respecter les règles suivantes :

- 1.- Pendant la durée du séjour, le règlement intérieur du collège des Hyverneaux s'applique à tous les élèves participant au voyage. Aucun manquement au règlement de l'établissement ne sera toléré. Toute infraction pourra entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au rapatriement de l'élève aux frais de la famille.
- 2.- La vie en collectivité, impose des contraintes à chacun. A l'hôtel ou lors des excursions, chaque élève veillera donc à avoir un comportement respectueux des enseignants, des autres élèves et des personnes rencontrées. Sont proscrits toute attitude relâchée et tout langage grossier.
- 3.- Une partie importante du séjour se passera dans le bus. Pour tous les trajets et pour des raisons évidentes de sécurité, **les élèves devront être assis et attachés à leur siège par la ceinture de sécurité.**
- 4.- Ce séjour n'est pas un moment de vacances. **C'est un temps de travail scolaire.** Chaque élève participera donc activement à toutes les activités. Il aura en sa possession un cahier, des stylos et tout ce dont il peut avoir besoin pour prendre des notes. Un carnet de voyage lui sera remis au début du voyage. Il devra être rendu complété à la fin du séjour. Il sera évalué par les professeurs et sa note intégrée à la moyenne trimestrielle.
- 5.- L'hébergement est assuré en hôtel. Il n'y aura pas de mixité. Chaque élève s'engage à respecter les consignes données par les professeurs. Il s'engage à respecter les horaires et à avoir une attitude courtoise (politesse, hygiène, respect des locaux). Toute sortie est interdite.
- 6.- Chaque élève s'engage à avoir une attitude respectueuse des lois de la République. Le vol, le vandalisme, les dégradations, la destruction de matériel sont intolérables et répréhensibles. Les frais engagés pour leur réparation ou leur remplacement seront entièrement supportés par les parents.
- 7.- Tout objet personnel de valeur (téléphone portable, MP3, consoles, appareil photo numérique...) reste sous la responsabilité de son propriétaire. Le collège se dégage de toute responsabilité en cas de vol, de dégradations ou d'utilisation frauduleuse.
- 8.- L'utilisation du téléphone portable, des lecteurs MP3, consoles ou lecteurs CD est autorisée pour le voyages aller et retour. Ils devront être éteints et rangés au moment des visites.
- 9.- L'argent de poche et les papiers d'identité sont sous la responsabilité de chaque élève. Ceux-ci devront être soigneusement conservés et toujours en leur possession tous les jours.

Signature du représentant légal

Signature de l'élève